

**DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE D'AGOS -VIDALOS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
23 novembre 2015**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze et le vingt trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix sept novembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc

.Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
11	11	11

**Présents :**

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

M<sup>me</sup> MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoint -

M<sup>me</sup> LANCIEN Catherine - Messieurs MAYSTRE Yves - SASSUS Lucien - ASELMEYER Yves - VERGE Didier - SOUTRIC Pierre

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> GALCERA à M. VERGE Didier

**Secrétaire de séance :** Madame MOURET Simone

---

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité

**Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par le conseil municipal

**D002 - réhabilitation du système d'assainissement**

**Le maire d'AGOS-VIDALOS,**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2015/26 du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions au Maire

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 novembre 2015

Considérant le projet de réhabilitation du système d'assainissement de la commune

Considérant qu'au terme de cette consultation, le bureau d'études PRIMA GROUPE a présenté l'offre la mieux disante,

DECIDE :

- de confier la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement à l'entreprise PRIMA GROUPE 28 Place des Pyrénées 65700 MAUBOURGUET pour un montant de :
  - o 5 300 € HT pur la prestation du lot 1
  - o 31 000 € HT à 55 000€ HT pour l'accord cadre faisant l'objet du lot2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal

### **2015/57 - Répartition indemnité de départ volontaire agent**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles a décidé de verser à M. Mickaël CICARD, adjoint technique territorial, une indemnité de départ volontaire fixée à 10 109,45€.

Le conseil syndical souhaite que le montant de cette indemnité soit réparti à part égales entre chaque commune membre du syndicat, soit 1600€.

Il est demandé au conseil municipal de valider le versement de cette contribution.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 10 voix pour et une contre,

- Décide de verser la somme de 1600€ au syndicat pastoral de l'Extrême de Salles
- Vote : 10 pour, 1 contre

### **2015/58 - Suppression du Budget CCAS**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans les précédentes séances, le conseil municipal avait souhaité clôturer le budget annexe du CCAS.

Il précise que bien ne fonctionnant plus, ce budget existe toujours et qu'il convient de donner une valeur juridique à cette suppression.

Il explique que la Loi n° 2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de supprimer le Budget CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Autorise M. le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires.

### **2015/59- Dissolution budget annexe « logements sociaux le Presbytère**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le conseil municipal au cours du précédent mandat, avait décidé d'aménager deux logements sociaux en duplex dans l'ancien presbytère.

Il précise que ce projet n'a pas abouti, qu'il convient de l'abandonner et de dissoudre le budget annexe dénommé « *Logements Sociaux, Presbytère Agos-Vidalos* » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Il explique que les comptes de bilan et le résultat seront reportés sur le budget principal par écriture d'ordre non budgétaire et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **Décide** de dissoudre le budget annexe « *Logements Sociaux, Presbytère Agos-Vidalos* ».

**Autorise** la reprise des écritures comptables dans le budget principal 2016 de la commune

### **2015/60 - Tarif acquisition foncière consorts GAYE Jean-Baptiste**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans ses précédentes séances, elle décidait d'acquérir la parcelle cadastrée section B n°1227 appartenant aux consorts GAYE Jean-Baptiste

Il explique qu'une emprise partielle sur la dite parcelle est suffisante dans le cadre du projet initié, en terme de prévention des inondations.

Considérant que le terrain est en zone inondable, il propose d'acquérir au terme d'un commun accord une parcelle de 2815 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle référencée section B n°1227 au prix de 4€ le m<sup>2</sup> soit un montant de 11 500€

Les frais de Notaire et les honoraires de géomètre relatifs au bornage et au document d'arpentage seront à la charge de la commune

Il demande à l'assemblée de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle d'une superficie de 2815 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section B n°1227 au prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit un montant de 11 500 €
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2016,
- autorise M. le maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente

### **2015/61 - Demandes de subvention- Financement étude système assainissement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de définir le plan de financement de l'étude sur la réhabilitation du système d'assainissement.

Il demande l'autorisation d'effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires financiers

### **2015/62 - Subvention Association ACTIVAL**

M. le Maire informe l'assemblée que l'association « *ACTIVAL* » est engagée dans une action contre le projet de la Traversée Centrale des Pyrénées (TCP) et pour mener à bien leur mission, la commune a été sollicitée pour le versement d'une cotisation de soutien.

Il propose d'allouer une contribution financière de 20€ et demande à l'assemblée de se prononcer,

**Le conseil municipal,**

Vu la demande de subvention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **Décide** le versement d'une subvention de 20 € destinée à financer les frais inhérents à la poursuite de leur mission
- **D'imputer** cette somme au budget communal

### **2015/63 - Location logement n°2 - « Villa de la Tour »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du départ de M. LAC Pascal, locataire au logement communal n°2 situé « *Villa de la Tour* » 43 avenue du Lavedan.

Il explique que M<sup>me</sup> CORDEIRO Nathalie est intéressée pour louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Il propose à l'assemblée de déterminer les conditions de location permettant d'établir un nouveau bail avec l'intéressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à cette location
- Fixe le montant du loyer mensuel à 595€ à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, ainsi que le versement d'un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer.

Le loyer sera révisable chaque année au 1<sup>er</sup> décembre, en tenant compte de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 1998 publié par l'INSEE, valeur au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, base de départ (valeur IRL : 125,26)

- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail à intervenir avec l'intéressée qui devra se conformer aux clauses et conditions du bail en vigueur et s'engage à verser mensuellement le montant de la location à la caisse du Receveur Municipal à Argelès-Gazost

### **2015/64 -Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale\_ (SDCI)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dispositions de la Loi NOTRE du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Cette réforme territoriale qui redessine la France, vise à accentuer la solidarité entre territoires et permet de clarifier un meilleur exercice de compétences par les collectivités territoriales.

Le projet de schéma prévoit la fusion des communautés existantes ainsi que la suppression, ou la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes dont le nombre total est à réduire.

Il explique que l'adoption du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être arrêté avant le 31 mars 2016 et sera mis en œuvre avant le 31 décembre 2016

Le schéma proposé par la Préfète des Hautes-Pyrénées fait apparaître un regroupement des 5 communautés de communes actuelles : la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, du Val d'Azun, de Saint-Savin, du Pays Toy et de Gavarnie-Gèdre.

Ce nouvel EPCI représentant 48 communes au sein d'un périmètre cohérent, englobera un bassin de vie homogène, notamment en matière de dynamisme économique.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5210-1-1

Vu l'étude rendue par le bureau ESPELIA sur l'évolution des périmètres intercommunaux

Considérant que les dispositions de la Loi Notre contribuent au dynamisme du pays et à la solidarité entre les territoires,

- **Approuve** le schéma de renforcement de l'intercommunalité dans le canton de la vallée des Gaves présenté par M<sup>me</sup> la Préfète
- **Souhaite** que soit pris en compte le lissage maximum de la CFE
- **Demande** que soit mise en place l'attribution de compensation dérogatoire pour les taxes ménages
- **Souhaite** que soit maintenu le périmètre du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves qui exerce une mission d'ingénierie auprès des collectivités.

### **2015/65- Vote de Crédits supplémentaires**

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

M. le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

### **2015/66- Programme de travaux -Année 2016**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux à réaliser dans le courant de l'année 2016

- Extension du cimetière communal d'AGOS afin de répondre à un besoin d'emplacement et propose la réalisation d'un mur de clôture sur la parcelle contiguë, acquise à cet effet.

Le montant estimatif global de travaux s'élève à 18000€

- Reprise de la rigole et du cheminement piéton visant à empêcher l'écoulement des eaux pluviales de la RD 921B à l'intérieur de la maison d'habitation, sis 1 rue du lavoir appartenant à M. PRAGNERE Eric.

Il présente le devis des travaux établi par l'entreprise SOGEP pour un montant hors taxes de : 17 050€

Ces travaux seront inscrits en section d'investissement du budget communal et signale que la commune peut obtenir une subvention au titre du FAR


Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les travaux précités et de voter les demandes de subvention

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- vote les crédits correspondants au budget de l'exercice ;
- décide de réaliser les travaux énoncés
- sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du FAR
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération

### **2015/67 - Virement de crédits**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :



Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**2015/68 - Avancement de grade - Mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi**

---

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2015

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- la suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création d'un emploi** d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- **la suppression d'un emploi** d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** – à l'unanimité ou à la majorité de ses membres présents :

- **d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

**2015/69 - Virement de crédits**

---

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

# OB

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## Feuille de clôture du conseil municipal du 23 novembre 2015

D002 - Réhabilitation du système d'assainissement

2015/57- Répartition indemnité de départ volontaire agent

2015/58 - Suppression du Budget CCAS

2015/59 - Dissolution budget annexe « logements sociaux le Presbytère\_

2015/60 - Tarif acquisition foncière conjoints GAYE Jean-Baptiste.

2015/61 - Demandes de subvention- Financement étude système assainissement\_

2015/62 - Subvention Association ACTIVAL.

2015/63 - Location logement n°2 - « Villa de la Tour »

2015/64 - Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

2015/65 - Vote de Crédits supplémentaires

2015/66 - Programme de travaux -Année 2016.

2015/67 - Virement de crédits\_

2015/68 - Avancement de grade - Mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi.

2015/69 - Virement de crédits

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i> <i>Pouvoir à M. VERGE</i> <i>Didier</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	